

**DÉCISION D'AGRÈMENT POUR REALISER
DES ESSAIS OFFICIELLEMENT RECONNUS**

Conformément à l'article R. 253-38 du code rural et de la pêche maritime et à l'article 6 de l'arrêté du 26 avril 2007 relatif aux essais officiels et officiellement reconnus pour l'évaluation des produits mentionnés à l'article L. 253-1 du code rural et de la pêche maritime,

Vu la convention passée avec le Cofrac n° 5593,

Vu le rapport d'évaluation réalisé par le Cofrac, en date du 19/10/2022,

L'agrément pour réaliser des essais officiellement reconnus est maintenu à l'organisme :

**Fédération Régionale de Défense contre les Organismes Nuisibles Hauts de France
(FREDON Hauts de France)**
265 rue Becquerel
62750 LOOS EN GOHELLE

sous le numéro : **BPE - 122**

ET POUR LE PERIMETRE SUIVANT :

UNITE(S)	SECTEUR(S) D'ACTIVITE
<p>FREDON Hauts-de-France 265 rue Becquerel 62750 LOOS-EN-GOHELLE (Unité centrale)</p> <p><u>Station d'expérimentation :</u> Plateforme d'essais Chemin de la Ferme des Briques 62138 AUCHY-LES-MINES</p>	<ul style="list-style-type: none">- Grandes cultures- Cultures légumières, plantes aromatiques, médicinales, condimentaires et à parfum- Traitement des semences : Cultures légumières
<p>FREDON Hauts-de-France – Site d'Amiens 19 bis rue Alexandre Dumas 80096 AMIENS CEDEX 3</p> <p><u>Station d'expérimentation :</u> Station d'expérimentation du Paraclet Lycée Agricole du Paraclet 80440 COTTENCHY</p>	<ul style="list-style-type: none">- Grandes cultures- Cultures légumières, plantes aromatiques, médicinales, condimentaires et à parfum

Cet agrément est valable jusqu'au 14 octobre 2024. L'évaluation de renouvellement devra impérativement avoir lieu 5 mois avant cette échéance.

Date

10 FEV. 2023

**Le sous-directeur de la santé et
de la protection des végétaux**

Le sous-directeur de la santé
et de la protection des végétaux

Emmanuel KOEN